

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY
Compte-rendu du Conseil Municipal

SEANCE du mardi 3 septembre 2019

L'an deux mille-dix-neuf, le trois du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la Mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur CHANAUD Anthony Maire de la Commune le 29 août 2019 en application de l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames CHAYNES Danielle, FREMONT Marie, LOWRY Emanwela, SCHREYS Colette, PEYRADE Danielle,
Messieurs BENNAVAIL Georges, DIEM Gérard, ELOY Alain, ESPERCE Alain, GENEVIEVE Christian, GREVOUL Eric, MALET
Didier, MANIAK Stanislas, ROS Robert.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame CRAMBES Martine donne procuration à Madame SCHREYS Colette
Madame FAVRY Simone donne procuration à Madame FREMONT Marie
Monsieur PEYRADE Denis donne procuration à Monsieur CHANAUD Anthony
Monsieur FERRIE Pierre donne procuration à Monsieur BENNAVAIL Georges

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ISRAEL Stéphane

Ordre du jour

- 1- **Mise à disposition des foyers communaux dans le cadre de la vente directe de produits locaux.**
- 2- **Motion pour le maintien de la langue occitane dans les médias.**
- 3- **Achat d'une maison d'habitation et ses annexes pour mise du bien en location.**
- 4- **Régime indemnitaire des élus.**
- 5- **Nomination des agents recenseurs pour le recensement de la population 2020**
- 6- **Attribution de nom de rues.**
- 7- **Achat de la parcelle A 2019 pour l'€uro symbolique.**
- 8- **Création d'un CDD**
- 9- **Subvention versée dans le cadre du vote du BP**

QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Monsieur_Robert ROS

Ouverture du Conseil Municipal à 20 heures 35. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour inscrire 3 points supplémentaires à l'ordre du jour. L'accord unanime est donné à Monsieur le Maire pour inscrire les 3 points suivants :

- 1- DM (Décision Modificative)
- 2- Déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération pour Rouvenac.
- 3- Location d'un local à côté de la Mairie.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le Compte rendu du Conseil Municipal précédent.
Approbation unanime du Conseil Municipal.

1- **Mise à disposition des foyers communaux dans le cadre de la vente directe de produits locaux.**

Monsieur le Maire fait part de la demande faite par Caroline LETEN, une productrice de Rouvenac de proposer à la vente directe de la viande, jus de fruits et produits divers aux foyers des 2 villages 1 fois par semaine comme le font déjà d'autres producteurs locaux. M le Maire explique que le « petit marché » de producteur fonctionne bien et rend service aux habitants et qu'un nouveau producteur dynamiserai d'autant ce marché. La cotisation est de 10 € par mois pour 1 jour par semaine dans chacun des foyers. Une convention sera établie et cosignée.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour la mise à disposition du foyer.

2- Motion pour le maintien de la langue occitane dans les médias.

Monsieur le Maire fait part du courrier émanant du Président du Conseil Départemental expliquant que la langue occitane est menacée dans certains médias et demande aux conseils municipaux qui le souhaitent de soutenir le maintien de la langue occitane dans les médias publics. Monsieur le Maire explique la nécessité du maintien de la langue occitane, racine du pays et propose au Conseil de demander le maintien de la langue occitane dans les médias.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour soutenir le maintien de la langue occitane dans les médias publics.

3- Achat d'une maison d'habitation et ses annexes pour mise du bien en location.

Monsieur le Maire revient sur le projet d'achat d'une maison par la commune pour la mettre en location et explique que de nombreuses communes investissent de la sorte afin de pouvoir loger dans la commune des familles et de diversifier les revenus de la commune. Le bien a été négocié à 50 000 Euros comprenant la maison de 3 chambres, un jardinet et un garage attenants à la maison et un autre garage se trouvant à la sortie du village. Le tout est proposé pour 50 000 euros, suite à une forte baisse du prix. Une visite avec des membres du Conseil Municipal a permis d'évaluer l'opportunité d'acheter ce bien et l'état de la maison et des annexes. M le Maire explique l'opportunité d'acheter ce bien pour la commune. Le bien sera acheté sans emprunt grâce au fond de roulement de la commune. Le loyer proposé sera de 400 euros pour la maison et 30 euros pour la location garage, ce qui permettra d'augmenter mensuellement les recettes de la commune.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour l'achat de la maison d'habitation et les garages.

4- Régime indemnitaire des élus.

Monsieur le Maire explique qu'en début d'année 2019 le Conseil Municipal avait délibéré pour le régime indemnitaire des élus à l'indice terminal 10.27 comme le prévoit la loi. Il est nécessaire de rajouter les termes suivants dans la délibération : « indice terminal brut de la fonction publique ». Ceci ne change rien au montant des indemnités mais la formule devient maintenant nécessaire. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour la modification des termes.

5- Nomination des agents recenseurs pour le recensement de la population 2020.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un recensement va avoir lieu en 2020. L'INSEE demande à la commune de lui faire connaître les noms des agents recenseurs. Madame Marie-Pierre GRAUBY pour Fa et Madame Véronique BRUNET pour Rouvenac sont d'accord pour effectuer le recensement. L'indemnité pour effectuer ce travail est fixée à 1000 euros par agent recenseur pour 1 mois de travail.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

6- Attribution de nom de rues.

Monsieur le Maire explique au Conseil que certaines rues n'ont pas de nom, ce qui handicape les habitants, notamment pour la réception du courrier et propose de leur donner un nom.

1^{er} cas, la rue qui part du Boulevard de la Pinouse à Fa le long du Rial : les riverains, après concertation, sont d'accord pour nommer la rue « Simone de BEAUVOIR », grande féministe.

2^{ème} cas, le nom de l'impasse perpendiculaire au boulevard de la Pinouse qui n'a pas de nom : les riverains proposent : « impasse des hirondelles ».

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour les noms proposés.

D'autres rues n'ont pas de nom à Ramounichoux et à Rouvenac ou ont des noms qui posent problème pour la réception du courrier ; ces cas seront étudiés en concertation avec les riverains et par une commission d'élus du Conseil Municipal et proposés lors d'un prochain Conseil Municipal.

7- Achat de la parcelle A 2019 pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire présente la situation de la parcelle A 2019. En bordure de rivière, elle n'a pas de mur de soutien ni en pierre ni en béton contrairement aux parcelles en amont et en aval. Elle représente un danger car une partie de la terre a glissé et a provoqué un affaissement il y a une dizaine d'années. Le problème n'a pas été réglé et s'aggrave. Monsieur le Maire propose l'acquisition de la parcelle pour l'euro symbolique afin de faire réaliser un mur de soutènement et créer un stationnement de 2 places sur cette parcelle.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour l'achat de la parcelle pour l'euro symbolique.

8- Création d'un CDD

Monsieur le Maire propose de créer un CDD de 2 jours par semaine pour Sylvain BROGNIART, ancien employé municipal maintenant à la retraite, qui a des compétences reconnues et qui connaît bien le village. Ce poste a été pendant des années en CUI (contrat aidé) et depuis l'an dernier en CDD. Un CDD 2 jours par semaine est nécessaire et permet d'aider Christophe AUDOUY, employé titulaire sur Fa.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour la création d'un CDD.

9- Subvention versée dans le cadre du vote du Budget Primitif

Monsieur le Maire explique l'erreur dans l'attribution d'une subvention de 200 €uros à l'association AVAL laquelle est en sommeil alors qu'elle aurait dû être attribuée à l'association RIHVA active. Monsieur le Maire propose d'annuler la subvention votée pour AVAL et de l'attribuer à RIHVA.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour la rectification de l'attribution de la subvention.

10- DM : achat de parcelle

Afin de permettre l'achat de la parcelle où se trouve la maison dont la Mairie doit faire l'acquisition, il est nécessaire de procéder à une DM (décision modificative) : Monsieur le Maire propose de passer 60 000 Euros de l'article 011 de la section de Fonctionnement à l'article 021 de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour la Décision Modificative.

11- Déplacement des panneaux d'entrée et de sortie du village de Rouvenac :

Monsieur le Maire fait part d'un courrier pertinent adressé par un habitant de Rouvenac concernant l'emplacement des panneaux d'entrée et de sortie de l'agglomération de Rouvenac. Afin de sécuriser les maisons, situées hors agglomération, Monsieur le Maire propose de modifier l'implantation des panneaux d'entrée et de sortie pour que les maisons de résidents soient à l'intérieur de l'agglomération et leurs abords soumis à la limitation de vitesse.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour la modification de l'emplacement des panneaux d'entrée et de sortie de l'agglomération de Rouvenac et une demande écrite va être envoyée au Département.

12- Location d'un local à côté de la Mairie.

Monsieur le Maire présente Monsieur Achim HAASE masseur relaxologue habitant à Fa désireux de louer le local jouxtant la mairie réhabilité l'an dernier pour créer une activité supplémentaire sur la commune. Monsieur HAASE présente son activité et les besoins d'aménagements du local pour exercer son activité.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de lui louer ce local pour 100 euros par mois afin qu'il y installe son atelier de massage, actuellement implanté à Espéraza.

QUESTIONS DIVERSES

- Compteur Linky :

Monsieur le Maire fait part de l'imminence de l'intervention de la société Enedis. Plusieurs administrés de la commune ont rapporté les contacts qu'ils ont eu avec les agents de la société.

Madame Nicole ROBLET présente les risques encourus en raison des ondes émises par le compteur Linky et les moyens de s'opposer au remplacement du compteur.

Monsieur le Maire tient à disposition des personnes opposées au compteur Linky, dans les mairies de Fa et de Rouvenac, la délibération du Conseil municipal, des documents et modèles de courrier d'aide au refus à adresser à la société Enedis et au Syaden.

- Traversée des villages :

Monsieur Stanislas MANIAK fait part de la prochaine réunion concernant le dossier de la traversée des villages de Fa et de Rouvenac afin de faire ralentir les véhicules et embellir les cœurs de nos villages. Un premier devis estimatif a été établi. Des décisions seront prises afin de mettre la procédure de demande de subventions en marche. Le CAUE de l'Aude organise une journée de sensibilisation à Lézignan le 3 octobre sur ces thématiques. 2 représentants de la commune s'y rendront afin de prendre les informations et conseils nécessaires.

- Branchement alimentation eau pour la Tuilerie :

Monsieur Stanislas MANIAK informe le Conseil Municipal de la réalisation des essais et de l'obtention du Certificat. Il reste à transmettre les factures pour l'attribution de la subvention.

- Réfection de la toiture du foyer de Rouvenac :

Bien que la toiture soit refaite à l'identique, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable de travaux. Le dossier de déclaration préalable a été déposé au Département. Nous attendons l'accord pour lancer les travaux.

- Clôture gênante :

Monsieur Alain ESPERCE signale la difficulté qu'ont les engins agricoles à circuler sur le chemin rétréci par l'implantation d'une clôture au ras du chemin de Crets. Ce chemin n'est pas communal mais il s'agit d'une servitude.

- Association « chats de Fa » :

Madame Emanwela LOWRY, au titre de l'association propose l'adoption d'un chat. Elle demande l'autorisation de publier l'annonce sur la page Facebook du Val-du-Faby.

- Brexit :

Madame Emanwela LOWRY propose d'organiser une réunion d'information sur le Brexit pour les ressortissants britanniques dans la salle du Conseil pour leur donner toutes les informations utiles.

- Antenne orange :

Monsieur Alain ESPERCE demande si les travaux de construction de l'antenne pour la réception du mobile débutera bientôt. Le début des travaux est imminent.

- Fournisseur de bois :

Le fournisseur de bois se plaint des clients qui s'estiment insuffisamment provisionnés. Or, les acheteurs ignorent que le cubage se fait à la bûche de 1 m de long. Son volume diminue lorsqu'on le coupe à 50 cm.

- Achat groupé de fuel :

L'achat groupé de fuel se fera à une autre période de celle de la livraison du bois. Un papier va être distribué pour proposer aux gens qui le souhaitent d'y participer.

La séance est levée à 23 heures 15.

Vu pour être affiché le vendredi 6 septembre 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le Maire
Anthony CHANAUD